

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 12 septembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mr Alain COSSON	Mr Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme A. FORESTIER donne pouvoir à M. D. PEYNON
- M. C. BOURNAT donne pouvoir à Mme C. MORAND
- M. G. FRICKER donne pouvoir à Mme MF. MARMY
- M. R. FERRIER donne pouvoir à Mme S. ROCHE
- M. R. BROUSSE donne pouvoir à Mme M. CIERGE
- Mme I. GROUIEC donne pouvoir à M. T. TISSERAND

Absents : Mme Déolinda DE FREITAS, M. Gilles MARQUET, Mme Eliane GRANET

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 26 / Représentés : 6      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUI-H**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLUI-H**

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-11 et suivants, et L. 103-2 ;  
VU les statuts de la CCEDA modifiés par l'arrêté n°020211025 ;  
VU la délibération de prescription du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat n°28 en date du 29/09/2021 ;  
VU la Conférence des Maires élargies aux membres du Comité de Pilotage PLUi-H, en date du 6 septembre 2023, consacrée à la présentation du projet de PADD ;  
VU les délibérations des conseils municipaux par lesquels ces-dernières prennent acte de la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du PADD du PLUi-H en conseil municipal ;  
VU le débat en conseil communautaire du 19/12/2023 ;  
CONSIDERANT le règlement écrit et graphique ;

Madame la Présidente expose alors le projet de PADD :

Suite au débat lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2023, et au travail des élus, nous devons affiner le PADD et faire évoluer la répartition dent creuse/extension urbaine afin de répondre aux remarques des services de l'Etat.

La nouvelle version du PADD inscrit une répartition de 60% des nouvelles constructions en dent creuse et 40% en extension urbaine. La répartition reflète l'effort important des communes dans la limitation de l'étalement urbain du territoire.

**Considérant que le projet de PADD a été débattu** et qu'il n'appelle pas de remarques particulières ;

Madame la Présidente demande au Conseil communautaire de :

- **Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI de la communauté de communes Entre Dore et Allier.**

La tenue du débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD. La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes durant 1 mois.

Le Conseil Communautaire prend acte du présent rapport.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 20 septembre 2024  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente